

# **Liste des pièces à fournir pour la demande** **D'ATTESTATION D'ACCUEIL**

*L'attestation sera validée par le Maire après vérification des pièces et différents contrôles.*

## **Pièces à fournir en original :**

### **Pour l'hébergeant :**

- Contrat de location, titre de propriété ou bail de location (précisant la superficie de l'appartement et le nombre de pièces)
- Justificatif de domicile de mois de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou d'eau)
- Carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour ou carte de résident
- Avis d'imposition de l'année en cours
- Trois dernières fiches de paie ou relevé de retraite mentionnant les revenus.

### **Pour l'héberger :**

- Photocopie du passeport très lisible, comprenant :
  - Numéro de passeport
  - Identité de la personne, date et lieu de naissance
  - Adresse complète et la plus précise possible
  - Dates du séjour

Pour les personnes désirant accueillir des **mineurs non accompagnés par les parents** :

**Demander une autorisation écrite des parents précisant l'objet et la durée du séjour avec légalisation des signatures par la mairie du domicile de l'enfant.**